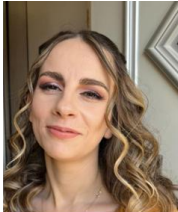


Représentants des parents d'élèves au conseil d'école (Année scolaire 2025-2026)

20 Octobre 2025

Sommaire	Chers parents, Par le présent courrier nous souhaitons vous informer du rôle et du fonctionnement des Représentants des Parents d'Elèves (RPE). L'équipe des RPE s'est renouvelée avec 5 nouveaux parents pour l'année 2025-2026. 1. Présentation 2. Rôle des représentants des parents 3. Les missions du conseil d'école 4. Comment joindre les RPE ? 5. Où retrouver nos informations ? 6. PV conseils d'école 7. Date du prochain conseil
1.Présentation	Ci -dessous les 11 parents représentants :           
2.Rôle des représentants des parents	En tant que représentants des parents d'élèves : ❖ Nous jouons un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement. ❖ Nous participons au conseil d'école. ❖ En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de l'établissement et votent le projet d'établissement dans le second degré. ❖ Nous intervenons sur les sujets relatifs à l'organisation du temps de la cantine et périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux. Les représentants des parents d'élèves sont amenés à rencontrer les élus territoriaux (commune). ❖ Nous sommes également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

3. Les missions du Conseil d'école	Les missions du conseil d'école sont les suivantes : ❖ Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école. Dans ce règlement intérieur figurent les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore les moyens de communication parents-école, <i>etc.</i> ❖ Les représentants des parents sont consultés lors de l'adoption du projet d'école ou d'établissement proposé par l'équipe pédagogique. ❖ Le conseil d'école donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement. Mais également la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants handicapés, la prévention des violences et du harcèlement, le budget, <i>etc.</i> Il veille au respect des valeurs et des principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. À l'école primaire le conseil d'école réunit notamment le directeur ou directrice de l'école, le maire ou son représentant, les professeurs de l'école, les représentants des parents ainsi que l'inspecteur de l'éducation nationale.
4. Comment joindre les RPE ?	3 Possibilités : ✓ La boîte mail générique : rpeecolepontdaincentre@gmail.com ✓ <i>La boîte aux lettres qui se trouve en bas des escaliers à l'entrée de l'école,</i> ✓ <i>Lorsque nous déposons ou récupérons nos enfants à l'école.</i>
5. Où retrouver nos informations ?	La direction de l'école a mis en place un répertoire dédié RPE : https://ecoleducentrepondtain.toutemonecole.fr/pages/8400971 Tous les documents émis par les RPE et diffusés par la direction de l'école seront disponibles dans cet espace et consultables.
6. PV Conseils d'école	Ils sont disponibles sur le PADLET de l'école. N'hésitez pas à nous contacter nous pourrions vous les transférer.
7. Date du prochain conseil	Le 1er conseil d'école aura lieu le jeudi 06/11/2025. Vous pouvez dès à présent nous transmettre vos questions et vos idées via : ✓ La boîte mail générique : rpeecolepontdaincentre@gmail.com ✓ <i>La boîte aux lettres (en précisant vos coordonnées),</i> N'hésitez pas à vous exprimer sur les sujets en lien avec le périscolaire, l'école, la cantine, ...

Vos représentants de parents d'élèves